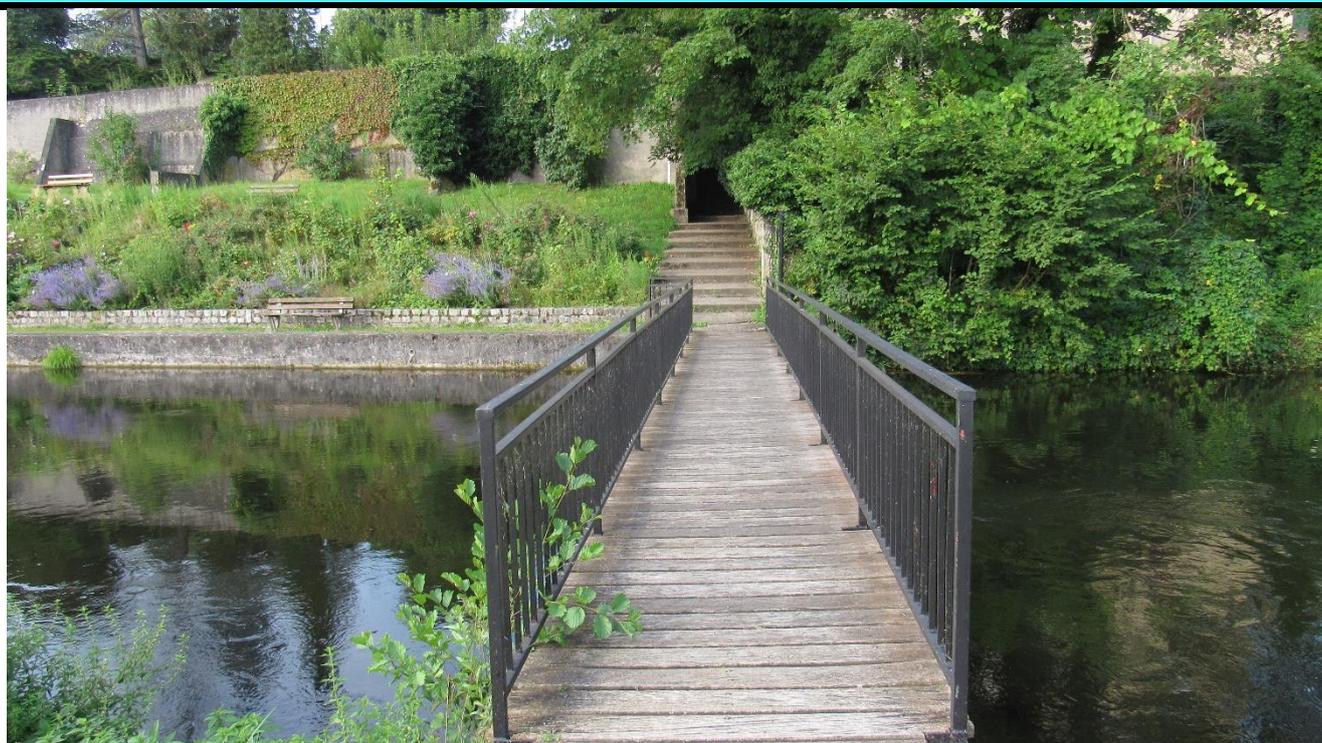


Ville de
Charmes
au cœur de la proximité

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE- BUDGET PRIMITIF 2025



09 AVRIL 2025

COMMUNE DE CHARMES

Place Henri Breton-88130 CHARMES

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Équilibre
- Antériorité

À noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte financier unique et la présentation du débat d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la ville :

<https://ville-charmes.fr/>

Le projet de budget 2025 a été bâti sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 12 février 2025

IL EST PRÉSENTÉ AVEC REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 7 577 280.89 € :

Chapitre	Pour mémoire BP 2024	Réalisé en 2024 provisoire	BP 2025	Différence
011- charges à caractère général	2 452 230,00	2 041 732,52	2 492 500,00	450 767,48
012- charges de personnel	2 645 000,00	2 451 607,69	2 775 000,00	323 392,31
014-atténuations de produits	5 000,00	4 405,00	10 000,00	5 595,00
65- autres charges de gestion courante	425 600,00	425 167,10	456 000,00	30 832,90
66- charges financières	11 492,00	10 625,43	78 427,28	67 801,85
67- charges spécifiques	10 441,81	3 455,15	10 000,00	6 544,85
68-Dotations aux provisions	84 500,00	84 500,00	0,00	-84 500,00
Total dépenses réelles	5 634 263,81	5 021 492,89	5 821 927,28	800 434,39
023-Virement à la section d'investissement	1 335 635,86	0,00	1 416 455,62	
042- opérations d'ordre	384 233,57	390 086,57	338 897,99	-51 188,58
TOTAL	7 354 133,24	5 411 579,46	7 577 280,89	2 165 701,43

Chapitre 011 : ce chapitre regroupe les dépenses suivantes : restauration et transport scolaires, consommations d'eau, gaz, électricité, carburant, fournitures, produits d'entretien, vêtements de travail, consommables, livres (bibliothèque), fournitures scolaires, contrats de prestations, locations, entretiens de terrains, de bâtiments, de voirie, de matériel roulant, de biens mobiliers, maintenance, assurances, formations du personnel, abonnements, fêtes et cérémonies...

Il est prévu une augmentation générale de nos contrats et notamment nos contrats d'assurance (bâtiments-33 598.66 au lieu de 24 778.28 par rapport à notre dernier marché en 2020-le personnel-69 121.06 au lieu de 42 651.27) ; une enveloppe plus importante pour l'entretien de nos biens est également prévue.

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe les dépenses du personnel

En augmentation pour pallier aux avancements d'échelon et grade, l'augmentation de 3 % du taux de cotisation patronale 34.65 % à partir de 2025-37.65 % en 2026-40.65 % en 2027 et 43.65 % en 2028.

Chapitre 014 : ce chapitre correspond aux dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants (*communiqués par la trésorerie directement*)

Chapitre 65 : ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les contributions aux syndicats, les contributions obligatoires, la subvention au CCAS, les subventions aux associations privées mais également les dons (*catastrophes naturelles*). *Un Versement au CCAS de 50 000 au lieu de 30 000 versés en 2024.*

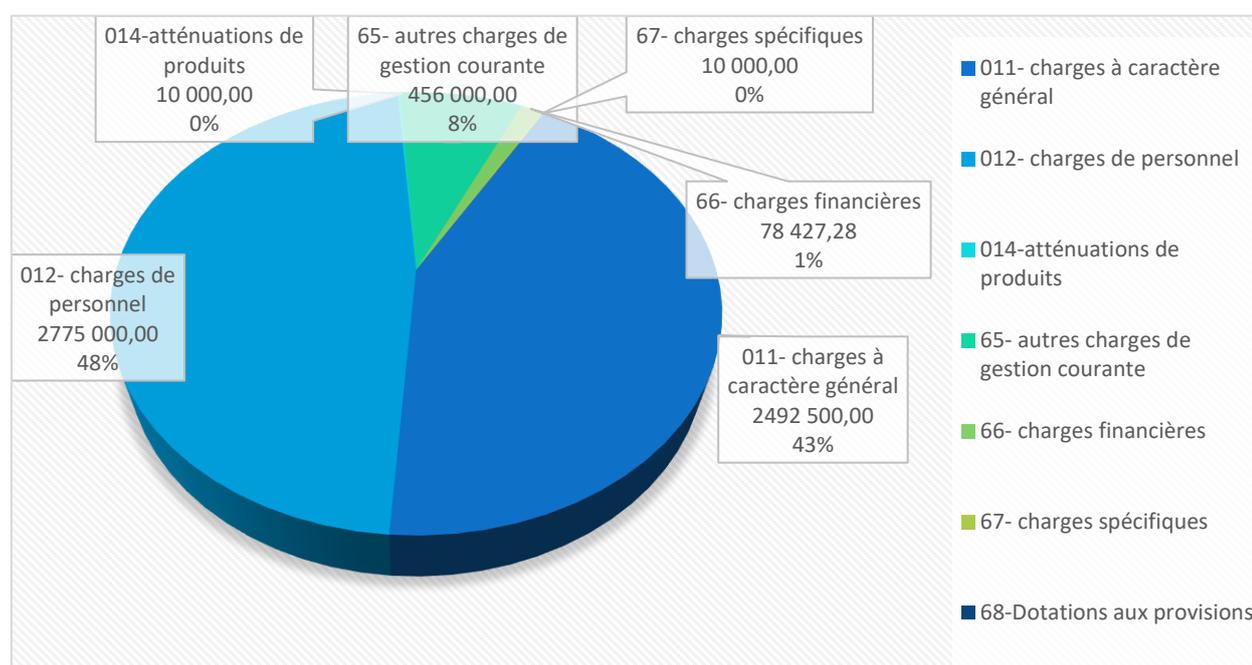
Chapitre 66 : remboursement des intérêts des emprunts- *prévision des versements d'intérêts pour un nouvel emprunt de 2 000 000.00 pour la rénovation de l'Ecole Henri Breton*

Chapitre 67 : correspond aux titres annulés sur exercices antérieurs

Chapitre 68 : correspond aux provisions pour impayés- *aucune prévision pour 2025*

Chapitre 023 : virement prévisionnel à la section d'investissement pour équilibrer cette dernière

chapitre 042- Concernant les opérations d'ordre : correspondent aux amortissements des dépenses d'équipements que l'on retrouve en inscription également en recettes d'investissement



RECETTES

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 7 577 280.89 € :

Chapitre	Pour mémoire BP 2024	Réalisé en 2024 provisoire	BP 2025	Différence
013 – Atténuations de charges	46 300,00	52 574,29	10 000,00	-42 574,29
70 – Produits des services	685 650,00	1 073 791,05	672 100,00	-401 691,05
73 – Impôts et taxes	1 445 872,00	1 441 750,58	1 435 601,00	-6 149,58
731-fiscalité	1 818 763,00	1 703 415,15	1 670 603,98	-32 811,17
74 – Dotations et participations	1 298 257,00	1 366 530,62	1 268 000,00	-98 530,62
75 – Autres produits de gestion courante	78 390,10	126 868,89	80 000,00	-46 868,89
76-produits financiers	82,00	85,00	100,00	15,00
77 – Produits exceptionnels	0,00	8 765,25	10 000,00	1 234,75
78- Reprises sur dépréciations	0,00	80 000,00	0,00	-80 000,00
Total recettes réelles	5 373 314,10	5 853 780,83	5 146 404,98	-707 375,85
042 – Opérations d'ordre	9 393,29	9 393,29	7 855,40	-1 537,89
TOTAL	5 382 707,39	5 863 174,12	5 154 260,38	-708 913,74
RÉSULTAT ANTÉRIEUR	1 971 425,85	1 971 425,85	2 423 020,51	451 594,66
TOTAL avec résultat	7 354 133,24	7 834 599,97	7 577 280,89	-257 319,08

Chapitre 013 : ce chapitre regroupe les remboursements sur des agents en maladie (part salariale) car la part patronale reste à la charge de la collectivité

Chapitre 70 : ce chapitre regroupe les recettes générées par les concessions cimetière, les locations du port, la bibliothèque, les repas, les locations des salles, des logements, les recettes liées à l'accueil enfance-jeunesse, la vente de bois. *Il est prévu moins de vente de bois en 2025 (300 000 au lieu de 622 166.40 en 2024)*

Chapitre 73 : ce chapitre regroupe, les différentes taxes, le fonds national de garantie individuelle des ressources, le fonds péréquation et l'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération d'Épinal...

Chapitre 731 : concerne la fiscalité uniquement, taxe sur les pylônes, taxe sur la consommation finale d'électricité et droits de place

Chapitre 74 : ce chapitre regroupe les dotations de l'état, les subventions de fonctionnement, la participation des agents aux chèques déjeuner

Chapitre 75 : ce chapitre regroupe les locations d'immeubles (pôle Marcel Goulette, l'office de tourisme, logements de l'école Henri Breton) *et les remboursements des sinistres (non budgétés)*

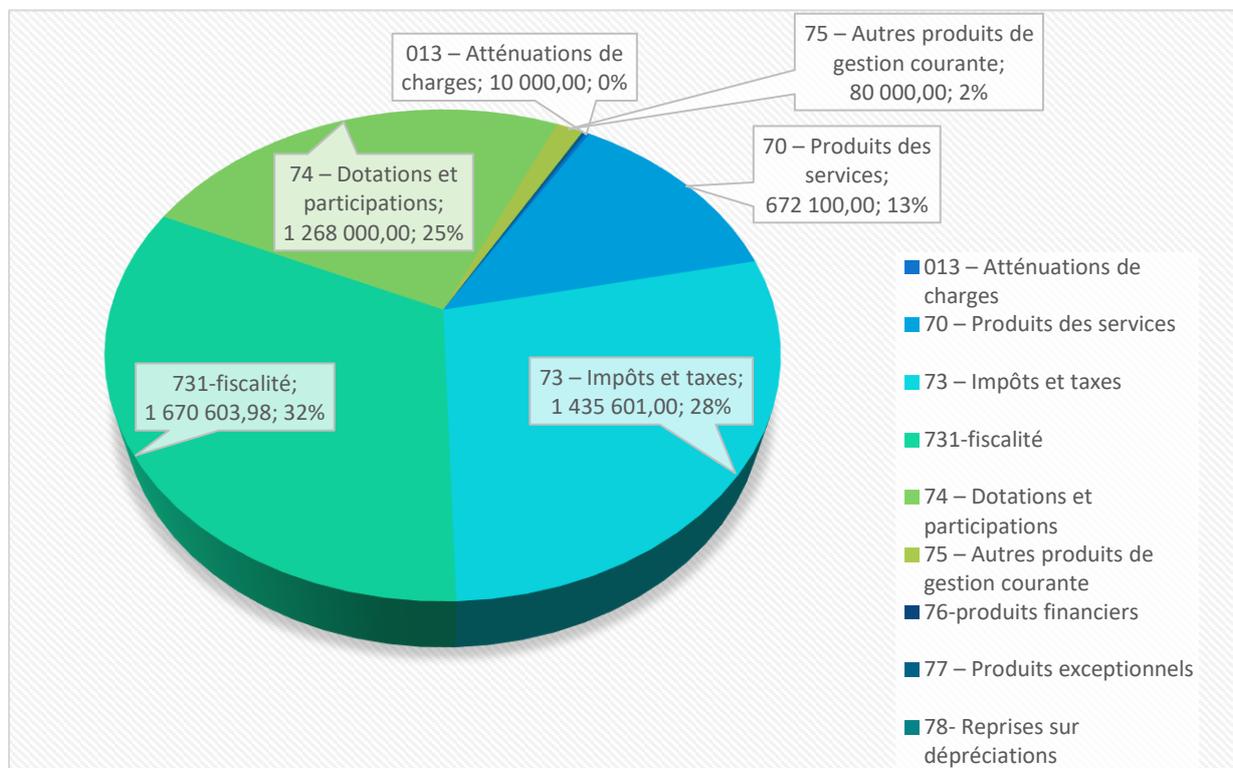
Chapitre 76 : ce chapitre correspond aux parts sociales et intérêts du legs THIEBAUT.

Chapitre 77 : ce chapitre regroupe essentiellement les produits des cessions mais également les mandats annulés sur exercices antérieurs

Chapitre 78 : une recette intervient sur ce chapitre lorsqu'il est constaté une reprise sur les provisions *(non budgétée)*

chapitre 042 : les opérations d'ordre concernent les amortissements des subventions perçues que l'on retrouve en dépenses d'investissement

Le résultat antérieur de **2 423 020.51** correspond à la reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement de la commune



SECTION D'INVESTISSEMENT

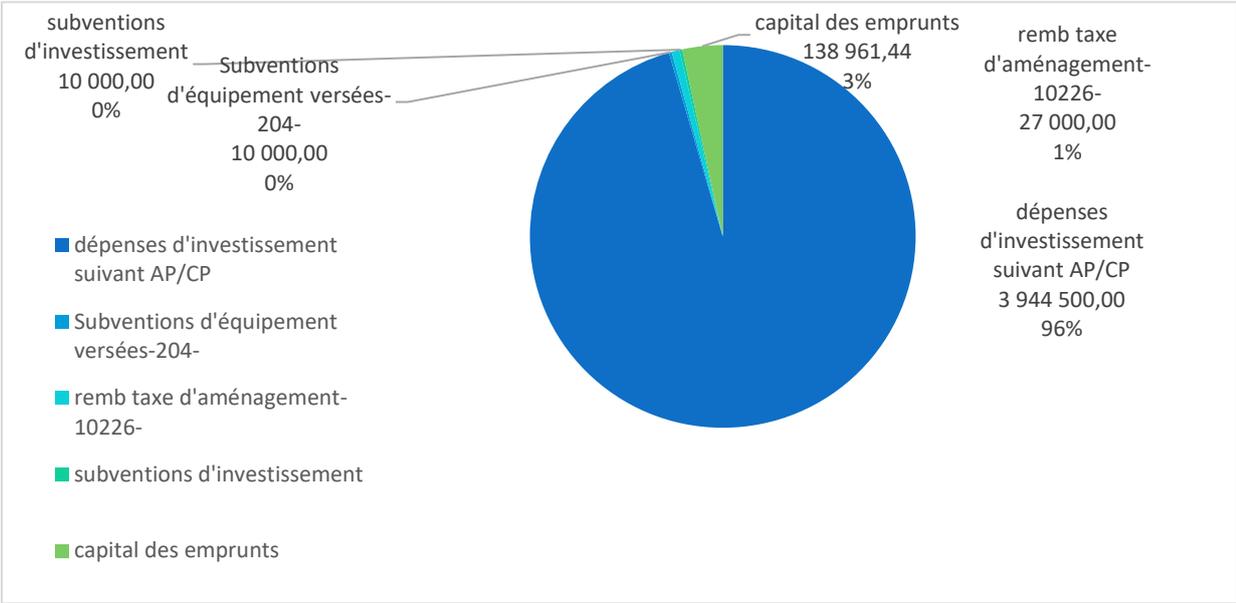
DÉPENSES

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 4 138 316.84 € :

Chapitre	Pour mémoire BP 2024	Réalisé en 2024 provisoire	BP 2025	Différence
dépenses d'investissement suivant AP/CP	2 591 500,00	1 119 957,32	3 944 500,00	2 824 542,68
Subventions d'équipement versées-204-	22 236,52	1 321,90	10 000,00	8 678,10
remb taxe d'aménagement- 10226-	5 000,00	938,96	27 000,00	26 061,04
subventions d'investissement			10 000,00	10 000,00
capital des emprunts	99 546,00	99 545,15	138 961,44	39 416,29
Total dépenses réelles	2 718 282,52	1 221 763,33	4 130 461,44	2 908 698,11
opérations d'ordre	10 893,29	10 893,29	7 855,40	-3 037,89
TOTAL	2 729 175,81	1 232 656,62	4 138 316,84	2 905 660,22
résultat antérieur	742 827,62	742 827,62		
TOTAL	3 472 003,43	1 975 484,24	4 138 316,84	2 905 660,22

- ✚ Les dépenses d'investissement : correspondent au tableau des AP/CP
- ✚ Les subventions d'équipement correspondent aux subventions versées aux particuliers « ravalement façade et aides à la rénovation des logements vacants »
- ✚ Le remboursement de la taxe d'aménagement correspond au reversement à la CAE des taxes perçues sur les zones
- ✚ Il est prévu 10 000.00 € pour les remboursements éventuels des subventions perçues à tort, pour exemple, nous devrions reverser à la DRAC pour la restauration du beffroi de l'église (année 2017)
- ✚ Le capital à rembourser pour l'année en cours, pour rappel le capital initial s'élevait à 1 519 184.18 et concerne 3 emprunts (900 000 €-600 000 € et 19 184.18 € concernant la reprise du budget forêt) – au 1^{er} janvier 2025, la dette à rembourser s'élève à 864 547.62, le capital à rembourser pour l'année 2025 s'élève quant à lui à 99 961.44 et la prévision de 138 961.44 comprend l'estimation avec un nouvel emprunt de 2 000 000.00 pour les travaux de rénovation de l'école Henri Breton

Concernant les opérations d'ordre : il s'agit des dotations aux amortissements que l'on retrouve en recettes de fonctionnement. Les inscriptions budgétaires concernent les subventions perçues et amortissables suivant le règlement budgétaire financier.



RECETTES

Le montant des recettes d'investissement de la section d'investissement s'élève 4 138 316.84 €

Chapitre	Pour mémoire BP 2024	Réalisé en 2024 provisoire	BP 2025	Différence
subventions	725 647,00	704 606,79	181 720,09	-522 886,70
Emprunts			2 000 000,00	2 000 000,00
dotations (FCTVA-Taxe d'aménagement)	1 024 987,00	1 048 268,33	32 265,69	-1 016 002,64
Total recettes réelles	1 750 634,00	1 752 875,12	2 213 985,78	461 110,66
Virement de la section de fonctionnement	1 335 635,86	0,00	1 416 455,62	
opérations d'ordre	385 733,57	391 586,57	338 897,99	-52 688,58
TOTAL	3 472 003,43	2 144 461,69	3 969 339,39	408 422,08
résultat antérieur			168 977,45	
TOTAL	3 472 003,43	2 144 461,69	4 138 316,84	1 993 855,15

- ✚ Les subventions correspondent aux subventions notifiées à ce jour et à percevoir (travaux du pont Nestor Eury, plantation en Forêt, parking du collège, études pour le Pôle Marcel Goulette)
- ✚ Les emprunts : Prévission d'un emprunt pour financer les travaux de rénovation de l'école Henri Breton
- ✚ Dotations : moins de FCTVA à percevoir
- ✚ Un virement de la section de fonctionnement de 1 416 455.62 est prévu afin de financer l'investissement 2025.
- ✚ Concernant les opérations d'ordre: il s'agit des dotations aux amortissements que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement.
- ✚ Le résultat antérieur de 168 977.45 correspond à la reprise par anticipation à l'excédent d'investissement de la commune

